

pliquera donc qu'aux seules associations légalement autorisées.

(La motion est adoptée, le bill est lu une 3e fois et adopté.)

ADOPTION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LE PAIEMENT DE PRIMES SUR LE PLOMB.

L'hon. M. FIELDING propose la 3e lecture du projet de loi (n° 191) concernant le paiement de primes sur le plomb contenu dans les minerais plombifères de provenance canadienne.

L'hon. M. FOSTER : J'aimerais faire quelques brèves observations avant l'adoption définitive de ce projet de loi. Lors de la deuxième lecture du bill, j'ai prié le ministre de me fournir certains renseignements. Voici en peu de mots ce que je voulais savoir. En vertu d'un régime établi depuis quelques années et encore en vigueur, une somme considérable a été payée, presque entièrement dans la Colombie-Anglaise, sous forme de primes à l'industrie du plomb. Je voulais savoir quel fut le rendement de chaque mine de plomb de la Colombie-Anglaise pendant chacune des années où le régime a été en vigueur, quelle quantité de plomb a été l'objet d'une prime, ainsi que le chiffre de la prime payée à chaque établissement industriel en chacune de ces années.

Les documents déposés sur le bureau de la Chambre n'indiquent pas le total du rendement annuel de chaque mine de plomb, mais seulement la quantité de plomb sur laquelle il a été payé des primes, ce qui, on le voit aisément, est bien différent de la quantité de plomb extraite des minerais. Le but que je me proposais en demandant combien on a payé chaque année à chacun de ces établissements industriels était d'obtenir un moyen de constater si le régime des primes a réellement stimulé l'industrie du plomb. Les données qui nous sont fournies ne sont pas de nature à établir que cela soit. Tout ce que nous savons, c'est que tous ces établissements industriels de la Colombie-Anglaise et quelques-uns de ceux d'Ontario ont reçu tant chaque année ; mais comme en certaines années il n'a pas été payé de primes, et comme il se peut que tel ait été le cas pendant une partie de chaque année, nous n'avons pas, je le répète, d'information susceptible de tirer une conclusion quelconque par rapport à l'effet du paiement des primes sur la production du minerai de plomb.

Le Gouvernement ayant inauguré un régime destiné à favoriser l'industrie du plomb dans la Colombie-Anglaise, j'avais pensé qu'il se serait empressé de recueillir une somme suffisante de renseignements pour se convaincre qu'il a bien atteint le but qu'il s'était proposé en établissant les primes et que ce régime a réellement favo-

risé le développement de cette industrie. Je conseillerais au ministre des Finances d'exiger désormais de chaque producteur de plomb de la Colombie-Anglaise un état indiquant le chiffre du rendement annuel de son établissement. De cette façon, nous aurons sous les yeux à l'expiration de la période prescrite en ce projet de loi les éléments qui nous manquent aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, les documents déposés ne laissent pas de nous fournir certaines informations. Ainsi, on constate que 147 établissements industriels ont touché des primes de chiffres divers, et que 112 d'entre eux n'ont touché qu'une prime bien faible, tellement qu'il est difficile de penser qu'elle ait pu contribuer au développement de l'industrie du plomb. Quand on songe que la plupart de ces versements, si minces qu'ils soient, n'ont été effectués qu'une seule année, la première dans le plus grand nombre des cas, c'est-à-dire en 1903-1904, on se raffermirait davantage dans la conviction que ces primes n'ont dû avoir que très peu d'effet sur le développement de cette industrie.

Ainsi, pendant ces cinq années, la mine Sandon-Sovereign n'a touché à titre de prime qu'une somme de \$260.57 qui lui fut versée en entier dès la première année, en 1903-1904. Durant la même période, la "Province" a reçu \$539 qui lui furent aussi versés la première année. L'Echo n'a touché que \$129 ; la Netty-L, \$391 ; la Florida, \$137 ; le Mohican, \$36.70 ; la Gold-Bug, \$1.71 ; la Horseshoe, \$34.44 ; la Bosun, \$528.66. Tous ces établissements ont touché ces primes dès la première année, en 1903-1904, et comme il ne leur a été rien payé par la suite, tandis que d'autres continuaient de bénéficier du régime des primes, il y a lieu de présumer qu'ils ont dû cesser de produire du plomb à partir de 1903-1904.

D'autre part, en cinq ans, la Wilcox a touché \$600, soit \$584 la première année, et \$19.88 la seconde ; comme il ne lui a été rien payé par la suite, il faut croire qu'elle n'a plus produit de plomb depuis 1904-1905. La Bonnie Bell a reçu \$27.38 en 1904-5 ; il ne lui a été fait de versement en aucune des autres années. La Bounty a touché \$5.46 en 1904-1905 ; c'est la seule année où elle ait touché une prime. La Baltimore a reçu en tout \$22 au cours des deux années de 1904-1905 ; et 1905-1906 ; la Helen n'a touché que \$45 en tout ; la Evening Star, \$21.74 ; la California, \$367.41 ; la Rambler, \$11.82 ; la Revenue, \$37.06 ; la Highlander, \$93.62 ; la Montezuma, \$84.14 ; la Queen, \$22.48 ; la E.P.U., \$72.58 ; l'Arlington, \$163.27 ; la British-Columbia & Tilbury, \$50.30 ; la Krao, \$349.69 en une seule année ; la Neepawa a touché de très petits montants dont le total se chiffre à environ \$100 ; la Pontiac a reçu \$180 en tout ; la n° 1 Mine, \$29 ; la Daniel, \$28.82 ; la Silver Bell, \$39.88 ; la Wonderfull Group a touché \$86 et \$79 en deux années, mais ce fut tout ; la Blue Bell

M. FIELDING.